

Règlement de la reconnaissance du 30ème Grand Duc  
08 juin 2019

1/ Organisation : Le Grand Duc - Trail de Chartreuse est organisé par Chartreuse Tourisme, partenaire du Parc naturel régional de Chartreuse domicilié Place de la Mairie, 38380 Saint Pierre de Chartreuse. La reconnaissance est une journée conviviale proposée par Chartreuse Tourisme avec les bénévoles et l'organisation, sous la responsabilité de chacun.

2/ Parcours : La reconnaissance portera sur l'étape 2 et l'étape 3 du 30ème Grand Duc, trail de Chartreuse.

3/ Programme : Samedi 08 juin 2019

8h30 : Rdv à la maison des associations de Saint-Laurent-du-Pont - Accueil café

09h00 : Départ du covoiturage vers La Diat

09h15 : Départ de l'étape 2

12h00 : Fin de la reconnaissance de l'étape 2.

12h30 : Pique-nique tiré du sac au Col de la Charmette. Attention chaque participant doit avoir son propre déjeuner.

13h30: Départ de la navette vers Saint-Laurent-du-Pont (pour les participants trop fatigués pour continuer à courir l'après-midi).

13h30 : Départ sur l'étape 3

16h30 : Fin de la reconnaissance de l'étape 3. Goûter convivial offert par Terre de Running.

17h00 : Départ de la navette vers La Diat

**NB** : le départ de la navette de 13h30 vers Saint-Laurent-du-Pont se trouve à Currière, les coureurs devront donc marcher sur 6,3km de route (500md-). Des bénévoles feront le chemin avec eux.

4/ Ravitaillements : Aucun ravitaillement ne sera prévu. Chaque coureur est tenu de prendre l'eau et l'alimentation nécessaire pour sa reconnaissance. Les coureurs pourront partager un pique-nique convivial tiré du sac entre les deux étapes. Le Grand Duc est une éco-manifestation : les coureurs sont tenus de ramasser leurs déchets.

5/ Logistique : Les participants sont invités à s'organiser avec un véhicule personnel et en covoiturage pour les transferts entre les différents relais. Nous demandons au coureurs de bien vouloir covoiturer entre eux entre Saint-Laurent-du-Pont et la Diat. Pour les coureurs trop fatigués suite à l'étape 2, une navette partira de currière à 13h30 (retour Saint-Laurent-du-Pont).

6/ Inscriptions : La reconnaissance est réservée aux coureurs inscrits au 30ème Grand Duc (inscription complète avec certificat médical en règle).

La reconnaissance est limitée à 40 coureurs. Elle est ouverte aux coureurs du Grand Duc solo, duo, et relais à 5, ainsi qu'aux coureurs du Moyen Ducs.

Tarif : 10€ pour la journée complète.

7/ Annulation : Toute personne inscrite ne pouvant participer à la reconnaissance est priée de nous en informer. Sa place sera réattribuée par l'organisation.

8/ Conditions de participation : Être majeur, en parfaite condition physique, avoir une expérience du milieu montagnard et être inscrit au 30ème Grand Duc, Trail de Chartreuse.

Le rythme de course minimum requis est de 5km/h.

9/ Sécurité : Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage en montagne, à signaler son abandon et à donner rapidement l'alerte s'il est témoin d'un accident, s'il se perd ou se rend compte que d'autres coureurs sont perdus.

De manière générale, les coureurs doivent suivre le règlement de la course.

10/ Barrière horaire : Les coureurs arrivant après 8h45 à la Maison des Associations de Saint-Laurent du Pont ne pourront pas effectuer la reconnaissance.

11/ Responsabilité : Chaque participant court en autonomie sous sa propre responsabilité. Il n'y aura pas de balisage, chaque participant aura téléchargé le roadbook du parcours sur le site internet.

12/ Préservation des milieux : La Chartreuse recèle de milieux naturels remarquables pour les espèces animales et végétales qui ont contribué à son classement en Parc naturel régional. En concertation avec les acteurs locaux, le Parc œuvre à la préservation de ces milieux en compatibilité avec la pratique d'activités de pleine nature comme le trail. Pour contribuer au maintien de la diversité biologique de ces sites et faciliter la pratique des activités, vous, pratiquants, êtes également des acteurs impliqués et directement concernés. Pour agir avec nous soyez discrets, restez sur les sentiers, remportez vos déchets et respectez les consignes. Pour préserver les milieux et lutter contre l'érosion ne coupez pas les lacets des sentiers.

13/ Les chemins et usages multiples : Agriculteurs, alpagistes, exploitants forestiers, coureurs ou encore randonneurs se côtoient sur les chemins ; les uns pour des motifs professionnels, les autres pour leurs loisirs. Le parcours du Grand Duc est mis en place de façon concertée avec le monde agricole et forestier afin d'éviter tout conflit ou gêne sur leurs activités. Certains chemins sont même leur propriété. Afin de maintenir cette bonne collaboration, le comportement respectueux des participants est indispensable pour permettre le renouvellement des courses sur le massif. Il est donc indispensable de rester sur les chemins balisés, de ne pas traverser les prairies et alpages, de respecter les consignes de course et de ne pas dégrader les installations agricoles.

14/ Droits à l'image : J'autorise Chartreuse Tourisme, organisateur de la course du Grand Duc, à utiliser sans restriction les films et photos pris dans le cadre de cette journée.